

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Chanelle Hénault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7c7665f22390df4155810b39>

Date d'obtention : 2021-02-19 17:17:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'une personne vient nous voir concernant une situation de sextage, nous devons nous assurer que la situation a des répercussions à l'école pour l'élève. Si l'information nous provient d'une personne externe de l'école et que nous ne savons pas si cela a des répercussions au quotidien à l'école pour l'élève, nous devons le référer au service de police. Lorsqu'on est certain que la situation a des répercussions, nous pouvons faire remplir la grille d'évaluation aux élèves concernées. Si l'on pense que c'est un acte malveillant, nous devons contacter le service de police et la situation pourrait par la suite aller dans les mains du DPCP.. Nous pouvons également confisquer l'appareil électronique de l'élève et lui demander de le mettre sur mode avion et de l'éteindre. Par la suite, nous devons mettre le cellulaire dans un sac scellé mis à notre disposition dans la trousse Sexto. Si c'est une situation impulsive, nous réglons la situation à l'interne et nous contactons le service de police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de bien prendre en considération tous les détails des différentes situations, car l'on doit intervenir de différentes manières selon différentes situations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je considère que l'étape où l'on doit départager un cas de malveillance ou d'impulsivité est la plus difficile. Cependant, grâce à la trousse, cette étape est plus facilitante.